

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 2(b) de l'ordre du jour

CX/FFV 12/17/3

Juillet 2012

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

17^{ème} Session

Mexico (Mexique), 3 – 7 septembre 2012

QUESTIONS RELATIVES À LA NORMALISATION DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS DÉCOULANT D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le présent document est divisé en deux parties: la première renvoie aux activités de la CEE/ONU en matière de normalisation des fruits et légumes frais et la deuxième aux activités du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes.

PARTIE I: COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE (CEE-ONU)

Activités du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles de la CEE-ONU depuis la dernière réunion du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais

Travaux sur les normes

1. À sa soixante-septième session, tenue du 8 au 10 novembre 2011, le groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE/ONU):
 - a adopté la norme-cadre révisée à appliquer aux normes CEE-ONU sur les fruits et légumes frais, où est éclairci d'usage des termes "variétés" et "marques déposées" dans les normes;
 - a adopté les textes révisés des normes pour les des pommes de terre primeurs et de conservation (FFV-52), les prunes (FFV-29), les pommes (FFV-51), les poires (FFV-51) et l'ail (FFV-18);
 - a adopté le texte de la norme pour les piments forts frais, comme recommandation pour une période probatoire d'un an.
2. À sa soixantième session, tenue du 29 mai au 1^{er} juin 2012, la section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais de la CEE/ONU:
 - a mis en marche des travaux sur les kakis et les coings. Il y a lieu d'espérer que deux normes sur ces fruits seront adoptées comme recommandations en 2013;
 - a soumis au groupe de travail le texte de la nouvelle norme sur la mâche en vue de son éventuelle approbation comme recommandation pour un période probatoire d'un an;
 - a suggéré au groupe de travail de prolonger d'un an la période probatoire de la recommandation adoptée en 2011 pour les piments forts frais;
 - a révisé et soumis au groupe de travail les textes révisés des normes pour les produits suivants, pour leur approbation en novembre 2012;
 - o Poires (dispositions concernant le calibrage)
 - o Chicorée witloof (définition du produit, classification, dispositions concernant le calibrage)
 - o Tomates (dispositions concernant le calibrage)
 - o Légumes à feuilles (classification)
 - o Prunes (liste de variétés)
 - o Mangues (classification, dispositions concernant le calibrage)
 - o Pastèques (dispositions concernant le calibrage)
 - o Champignons de couche (classification)
 - o Agrumes (dispositions relatives au marquage)
 - o Melons (l'inclusion de mélanges de variétés et/ou types commerciaux bien distincts)
 - o Poireaux (spécifications commerciales)
 - o Laitues (nature du produit)
 - o Ananas (révision complète de la norme)
3. Les textes des normes ainsi que les documents présentés avec les révisions introduites par les délégations peuvent être consultés sur le site Internet: www.unece.org/trade/agr/welcome.htm

Brochures

4. Le groupe de travail a avancé notablement dans le développement de brochures explicatives de la CEE/ONU pour les normes sur les ananas et les piments forts frais dans le cadre de la révision des dites normes. Les projets de brochures et de normes ont été soumis à discussion dans des ateliers régionaux au Ghana et en Thaïlande, une initiative qui a permis de refléter dans les ébauches de textes les pratiques commerciales et de production de ces deux importantes régions. La brochure sur les ananas sera soumise à approbation lors de la session de 2012 du groupe de travail. Il y a lieu d'espérer que les travaux présentement en cours sur la brochure pour les piments forts frais seront conclus en 2013.
5. Le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais pourrait envisager de réviser les normes Codex pour les mangues, les ananas, les tomates et les piments forts à la lumière des normes de la CEE/ONU correspondantes et des travaux effectués par la CEE pour l'élaboration de brochures explicatives pour les ananas et les piments forts frais.

Promotion de normes et renforcement des capacités

6. La CEE/ONU a tenu des ateliers régionaux sur les normes pour les fruits et légumes frais; en août 2011 au Tadjikistan pour les pays d'Asie centrale; en septembre au Ghana pour les pays africains, en octobre en Moldavie pour la Communauté des États indépendants (CEI), en octobre en Croatie pour les pays du Sud-est européen, et en novembre en Thaïlande pour les pays asiatiques. Comptes-rendus, recommandations et matériels de formation des ateliers peuvent être consultés sur le site Internet: www.unece.org/trade/agr/welcome.htm sous la rubrique: "Promotion / Capacity building".

Autres activités et décisions

7. À sa session de novembre 2012, le groupe de travail analysera la question de la périodicité de la révision des normes. À l'objet d'assurer la stabilité des textes et d'en faciliter l'application pratique, la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais a recommandé au groupe de travail d'inclure dans ses procédures de travail une disposition stipulant pour toute révision un intervalle d'au moins trois ans après la précédente, sauf dans le cas d'une nécessité pressante et dûment justifiée de procéder autrement.

8. Le groupe de travail discutera également sur l'actuel avancement dans la révision du protocole de Genève. Lors de sa session de 2011, le groupe de travail n'a pas donné son approbation au projet d'accord de Genève, certaines délégations ayant demandé plus de temps pour élucider le statut juridique et les implications juridiques du texte proposé. Le groupe de travail a demandé: (a) que le Bureau des affaires juridiques de la CEE précise le statut juridique de la version actuelle (de 1985) du protocole de Genève; et (b) que le secrétariat fournisse par écrit au groupe de travail une opinion concernant le service juridique sur cette question.

9. La soixante-huitième session du groupe de travail aura lieu du 5 au 7 novembre 2012, tandis que la soixante et unième session de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais sera tenue du 30 avril au 3 mai 2013.

PARTIE II: ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE)

Activités du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales pour les fruits et légumes depuis la dernière réunion du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais

Tableau 1

Le Régime de l'OCDE pour les fruits et légumes souhaite maintenir et renforcer la coopération avec le Comité du Codex pour les fruits et légumes frais. Dans ce contexte, ont été entreprises les initiatives et les activités suivantes depuis la dernière session du CCFV:

- **À la réunion plénière de 2011 de la OCDE, les membres de l'organisation ont convenu d'inclure une référence aux normes pour les fruits et légumes approuvées par la Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS dans le préambule du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes [C(2006)95];**
- **Les membres de l'OCDE ont également convenu de mettre au point des brochures explicatives fondées sur les normes Codex. La brochure de l'OCDE sur la grenade sera élaborée parallèlement aux travaux de normalisation du Codex et en étroite collaboration avec ses membres. Les travaux sur la brochure de l'OCDE sur la banane débiteront en 2013;**
- **Le secrétariat du Codex est intervenu et prononcé un discours dans le cadre de l'atelier de l'OCDE sur l'inspection et certification des fruits et légumes frais, tenue du 19 au 21 juin 2012 à Podgorica, au Monténégro.**

Introduction

1. Le Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes fête son cinquantième anniversaire en 2012. Ce régime a pour objectif de faciliter le commerce international des fruits et légumes moyennant l'application et l'interprétation cohérentes et structurées de normes de marketing internationales. Il indique les meilleures pratiques à suivre dans le domaine de l'inspection de la qualité des fruits et des légumes. Le Régime de l'OCDE est renommé pour ses procédures d'inspection et ses brochures explicatives reconnues dans un grand nombre de pays. Le Régime organise aussi des évaluations par les pairs et cours de formation, ainsi qu'ateliers et diverses activités de renforcement des capacités.
2. Le Régime est ouvert aux pays membres de l'OCDE, l'ONU ou de l'OMC disposés à suivre ses directives. Vingt-cinq pays y participent actuellement. Le secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS prend régulièrement part à la réunion plénière annuelle de l'OCDE sur le Régime de l'OCDE pour les fruits et légumes, tandis que le secrétariat de l'OCDE, de son côté, assiste régulièrement aux réunions du Codex et de la FAO.

Activités

Normes

3. Les normes de l'OCDE s'inspirent de celles établies par d'autres organismes internationaux de normalisation tels que la CEE ou la Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS. L'OCDE applique habituellement la norme Codex sur les bananes (sauf les sections 7 et 8 sur les contaminants et l'hygiène).

Tableau 2

En 2011, les pays membres ont convenu d'inclure une référence aux normes pour les fruits et légumes approuvées par la Commission du Codex Alimentarius FAO/OMS dans le préambule du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes [C(2006)95].

Le Régime a mis à jour la liste des normes applicables conformément à ses lignes directrices. Le Régime est donc maintenant conforme aux normes existantes de la CEE sur les mêmes points.

Principes applicables à l'inspection et à la certification

4. Le Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes fixe les règles d'inspection pour la mise en œuvre de contrôles de conformité, ainsi qu'un système de certification. Ces règles ont pour objet de garantir que la qualité et la classification des produits exportés sont conformes à la norme internationale de référence appliquée par l'OCDE. Ces règles sont uniques au niveau international et forment la base d'un grand nombre de systèmes nationaux d'inspection de fruits et légumes.

Tableau 3

Le Régime a bien progressé dans la révision des règles de procédure applicables au contrôle de conformité des produits exportés selon le Régime (Annexe II de C(2006)95). À la soixante-et-onzième réunion plénière qui sera tenue en 2012, la proposition d'avant-projet révisé sera examinée en vue de son éventuelle adoption.

Évaluations par les pairs

5. L'évaluation par les pairs est une révision et appréciation de performance des systèmes nationaux d'inspection de fruits et légumes par des experts d'autres pays, sous l'égide de l'OCDE. Le but ultime de l'évaluation par les pairs est de contribuer à améliorer l'élaboration de politiques, à adopter les meilleures pratiques et respecter les normes et principes internationaux établis.

Tableau 4

Depuis la dernière session du CCFV en 2011, le Régime a entrepris une évaluation par les pairs du système national de contrôle de la qualité des fruits et légumes en Hollande. La dite évaluation a été publiée début 2012 et la version électronique en est disponible au site Internet officiel du Régime.

Réunion des chefs des services d'inspection nationaux

6. La prochaine réunion des chefs des services d'inspection nationaux de l'OCDE facilitera les discussions entre les services d'inspection sur les principaux problèmes, développements et défis du secteur des fruits et des légumes, et le système de contrôle de qualité. Il mettra à jour les assistants concernant les derniers avancements en matière de techniques et instruments d'inspection.

Tableau 5

La prochaine réunion des chefs des services d'inspection nationaux de l'OCDE est prévue pour 2013. Le pays d'accueil ainsi que la date et l'emplacement de cette réunion restent à déterminer, ce dont le secrétariat du Codex sera mis au courant aussitôt que possible.

Publications

Brochures explicatives

7. Les brochures explicatives de l'OCDE comprennent notes explicatives et illustrations visant à faciliter une interprétation commune des normes. Elles représentent un outil précieux pour les autorités chargées de l'inspection, aux organisations professionnelles, ainsi qu'aux négociants intéressés au commerce international des fruits et des légumes. Les publications plus récentes comprennent une clé USB contenant la version électronique des brochures. Il existe actuellement des brochures explicatives de l'OCDE pour 23 produits, disponibles sous forme imprimée ainsi qu'électronique.

Tableau 6

À l'issue de la dernière session du CCFV, le Régime a publié des brochures explicatives de l'OCDE sur les asperges et sur les mangues (e-brochures); sur les noisettes (en coque et décortiquées) en 2011; ainsi que la brochure sur les oignons en 2012. La brochure explicative de l'OCDE sur les pastèques sera publiée en septembre 2012.

Le Régime travaille actuellement à l'élaboration de projets de brochures de l'OCDE sur les melons, les échalotes, l'ail, les figues, les grenades et les bananes, de même qu'à une révision des brochures de l'OCDE sur le brocoli et la chicorée witloof.

La brochure de l'OCDE sur les grenades est la première de ces publications à être développée à partir d'une norme Codex et en collaboration avec les pays membres du Codex. En 2011, le secrétariat a invité les pays membres du Codex à prendre part à l'élaboration de brochures de l'OCDE sur les bananes, ainsi que sur les grenades. Les premières discussions concernant la brochure sur les grenades devront débuter en septembre 2012 par le biais de forums électronique et de rencontres du groupe de travail. Les travaux relatifs à la brochure sur les bananes débuteront en 2013.

Directives

8. Les directives de l'OCDE offrent des outils aux services d'inspection de même qu'au secteur privé pour ce qui a trait à la mise en œuvre d'un système d'inspection de haute qualité, notamment méthodes internes de contrôle de qualité, notification de non-conformité, etc..

Tableau 7

Le Régime de l'OCDE travaille actuellement à l'élaboration des Directives de l'OCDE concernant le contrôle de la qualité, une tâche devant se conclure en 2012. Il s'agira d'une publication illustrée contenant des notes explicatives sur les règles d'inspection.

Cours de formation et ateliers internationaux

9. Le Régime organise des cours de formation et ateliers internationaux en fonction des fonds disponibles. Ces cours de formation sont centrés sur l'introduction du système de contrôle de qualité de l'OCDE, l'interprétation de normes internationales par le biais des outils explicatifs de l'OCDE, l'introduction d'autorités chargées de l'inspection et les derniers développements et défis en matière de contrôle de la qualité. Le secrétariat de l'OCDE et le secrétariat du Codex/FAO étudient la possibilité d'établir des ateliers conjoints ainsi que de mettre en marche des activités de renforcement de capacités dans les pays en développement.

Tableau 8

Depuis la dernière session du CCFFV, l'OCDE a organisé les stages de formation ci-dessous:

- **Stage de formation internationale de 2011, du 21 au 23 juin 2011 à Mojmirovce, Slovaquie;**
- **Atelier annuel sur l'application de normes de qualité commerciale pour les fruits et légumes frais en Afrique de l'Est, du 23 au 27 avril 2012, à Nairobi, Kenya;**
- **Atelier de l'OCDE sur l'inspection pour l'assurance de la qualité des fruits et légumes frais, du 19 au 21 juin 2012, à Podgorica, Monténégro.**

Le secrétariat du Codex a pris part et fait une intervention dans le cadre de l'atelier de l'OCDE sur l'inspection pour l'assurance de la qualité des fruits et légumes frais, tenu à Podgorica, Monténégro.

Outils d'apprentissage à distance

10. Le Régime étudie la possibilité de mettre au point des outils d'apprentissage à distance pour le contrôle de qualité. Ce projet a pour but de fournir aux pays membres expertise, assistance et outils d'apprentissage suffisants sur normes, directives et méthodologies. L'OCDE et le secrétariat de la FAO étudient la possibilité de développer conjointement un outil de formation en ligne pour le contrôle de qualité sur la base des directrices de l'OCDE sur l'assurance de la qualité.

Renseignements sur le régime de l'OCDE pour l'application des normes internationales aux fruits et légumes

11. Toute information concernant le régime de l'OCDE pour l'application des normes internationales aux fruits et légumes est disponible sur son site internet officiel (www.oecd.org/tad/fv), où sont téléchargés tous les règlements, directives, brochures explicatives et renseignements concernant les prochaines réunions et stages de formation.